

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Étaient représentés** :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.  
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.  
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

Mme LAFFAGE Stéphanie.  
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

**2022.08 OBJET : PROJET REGLEMENT DES MAISONS FLEURIES.**

**VOTE : Pour : 27**

Mes chers collègues,

**I - Exposé des motifs :**

La Commune de Bon-Encontre propose d'organiser un concours communal des maisons fleuries. Il vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, façades, balcons et terrasses, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'image de la Commune.

Le concours se fera sur la base d'inscriptions volontaires et récompensera les trois premiers de chaque catégorie.

Le jury sera composé de trois élus dont celui en charge de l'environnement, du responsable du service des espaces verts, de la présidente de l'association des jardins partagés ou son représentant, du président de l'association de la Bonne Rencontre

ou son représentant et d'un représentant du conseil municipal des jeunes lorsqu'il sera constitué.

Vous trouverez en **ANNEXE 2** le projet de règlement du concours des maisons fleuries.

Je vous demande, mes chers collègues,

**D'APPROUVER** le règlement du concours des maisons fleuries tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport,

**DE DESIGNER** les élus suivants pour siéger au jury du concours des maisons fleuries :

M. Philippe MOINEAU, Adjoint au maire en charge de l'environnement,  
Mme Chantal TABANON, Conseillère Municipale,  
Mme Laurence DERRAMOND, Conseillère Municipale.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le règlement du concours des maisons fleuries tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport.

**DESIGNE** les élus suivants pour siéger au jury du concours des maisons fleuries :

M. Philippe MOINEAU, Adjoint au maire en charge de l'environnement,  
Mme Chantal TABANON, Conseillère Municipale,  
Mme Laurence DERRAMOND, Conseillère Municipale.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 1<sup>er</sup> mars 2022

Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

